

Délégation départementale de l'Essonne

Affaire suivie par : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]

Monsieur Dominique BOURGINE
Président de l'association ADEF
RESIDENCES
Siège social
19 rue Baudin
94207 Ivry-sur-Seine

A Evry-Courcouronnes, le 29 NOV. 2024

Lettre recommandée avec AR

N° 20 395 551 4904 7

Monsieur le Président,

Dans le cadre du plan national d'inspection et de contrôle des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un contrôle sur pièces de l'EHPAD « La Maison Du Cèdre Bleu » (N° FINESS 910814557) a été réalisé le 20 septembre 2024 par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS).

Dans le cadre de la procédure contradictoire prévue aux articles L. 121-1 et L. 122-1 du Code des relations entre le public et l'administration, je vous ai adressé le 7 octobre 2024 le rapport que m'a remis la mission d'inspection, ainsi que les **7 prescriptions et 4 recommandations** que j'envisageais de vous notifier.

En l'absence de réponse de votre part dans le délai imparti, je vous notifie désormais à titre définitif l'ensemble des **7 prescriptions et 4 recommandations** récapitulées en **annexe** du présent courrier.


J'appelle votre attention sur la nécessité de transmettre à la Délégation départementale de l'Essonne de l'Agence régionale de santé, les éléments de preuve documentaire permettant d'attester de la mise en place des mesures correctrices et de lever ces décisions de façon définitive.

Je vous remercie de bien vouloir adresser la copie de vos éléments de réponse par courrier à l'attention de Madame Zahira KADA, coordinatrice de cette mission d'inspection, à l'ARS IDF DD91, 6/8 rue Prométhée, 91000 Evry-Courcouronnes.

Je vous informe par ailleurs, qu'un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif dans les deux mois suivants la réception de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site <https://citoyens.telerecours.fr>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur par intérim
de la Délégation départementale
de l'Essonne – ARS -Ile-de-France


Signé électroniquement par le cadre
FNIAS - Directeur Adjoint de la
Délégation départementale de l'Essonne
Le 20/11/2024 à 22:22

Copie :

Madame Céline MAILLARD
Directrice de l'EHPAD « La Maison Du Cèdre Bleu »
12 rue du château
91280 Saint-Pierre-du-Perray



Annexe : Décisions définitives faisant suite au contrôle sur pièces réalisé le 24 juin 2024 de l'EHPAD « La Maison Du Cèdre Bleu » (FINSS 910814557), 91280 Saint-Pierre-du-Perray.

Type de mesures	Thème IGAS	Sous-Thème IGAS	Mesure envisagée	Réf. Rapport	Réponse de l'établissement	Décision	Texte de référence	Décal de mise en œuvre	
P1	Prescription	Gouvernance	Management et Stratégie	Transmettre la copie du diplôme du directeur.	E2	L'établissement n'a pas apporté d'éléments de réponse.	<u>PRESCRIPTION 1 MAINTENUE</u>	D312-176-6 du CASF et suivants.	Immédiat
P2	Prescription	Fonction support	Gestion des ressources humaines	Supprimer tout glissement de tâche.	E5	L'établissement n'a pas apporté d'éléments de réponse.	<u>PRESCRIPTION 2 MAINTENUE</u>	L451-1 du CASF et suivants.	Immédiat
P3	Prescription	Prises en charge	Vie quotidienne - Hébergement	Former les professionnels aux troubles de la déglutition.	E6	L'établissement n'a pas apporté d'éléments de réponse.	<u>PRESCRIPTION 3 MAINTENUE</u>	L311-3 3° CASF et Guide de bonnes pratiques de soins en EHPAD, oct. 2007.	Immédiat
P4	Prescription	Gouvernance	Management et Stratégie	Corriger la fiche de poste du médecin coordonnateur (MedCo) afin de rendre ses missions conformes aux textes en vigueur.	E3	L'établissement n'a pas apporté d'éléments de réponse.	<u>PRESCRIPTION 4 MAINTENUE</u>	D.312-158 CASF.	1 mois
P5	Prescription	Fonction support	Gestion des ressources humaines	Recruter tous les postes financés de façon pérenne, soit : - 5 postes d'IDE, - 7 postes d'AS/AES.	E4	L'établissement n'a pas apporté d'éléments de réponse.	<u>PRESCRIPTION 5 MAINTENUE</u>	L451-1 du CASF et suivants.	3 mois
P6	Prescription	Prises en	Soins	Rédiger un protocole relatif	E7	L'établissement n'a pas	<u>PRESCRIPTION 6 MAINTENUE</u>	L1111-11	3 mois

Type de mesures	Thème IGAS	Sous-Thème IGAS	Mesure envisagée	Réf. Rapport	Réponse de l'établissement	Décision	Texte de référence	Délai de mise en œuvre
	charge		aux soins palliatifs et à la fin de vie. Le faire connaître aux professionnels concernés.		apporté d'éléments de réponse.		CSP et suivants.	
P7	Gouvernance	Management et Stratégie	Produire un projet d'établissement complet et conforme.	E1	L'établissement n'a pas apporté d'éléments de réponse.	<u>PREScription 7 MAINTENUE</u>	L.311-8 du CASF et suivants.	3 mois
R1	Gouvernance	Management et Stratégie	Réviser l'organigramme de manière à faire apparaître les ETP.	R1	L'établissement n'a pas apporté d'éléments de réponse.	<u>RECOMMAndATION 1 MAINTENUE</u>		
R2	Gouvernance	Management et Stratégie	Mettre en place des astreintes administratives et techniques formalisées (procédures + tableau).	R2	L'établissement n'a pas apporté d'éléments de réponse.	<u>RECOMMAndATION 2 MAINTENUE</u>		
R3	Gouvernance	Management et Stratégie	Concernant l'IDEC : <ul style="list-style-type: none"> - Transmettre le contrat de travail de l'IDEC. - Former l'IDEC aux compétences de coordination soignante. - Transmettre la fiche de poste de l'IDEC signée par les deux parties. 	R3 R4 R5	L'établissement n'a pas apporté d'éléments de réponse.	<u>RECOMMAndATION 3 MAINTENUE</u>	Ordre national des infirmiers, l'IDEC en EHPAD (site internet).	
R4	Gouvernance	Gestion des risques, des crises et des événements indésirables	Parfaire la procédure de gestion des plaintes et réclamations par la réponse écrite systématique.	R6	L'établissement n'a pas apporté d'éléments de réponse.	<u>RECOMMAndATION 4 MAINTENUE</u>		